



COMPTE-RENDU CHS DU 21 juin 2011

Ordre du jour :

- ❖ Adoption du PV de la séance plénière du 17 mars 2011 et suivi des décisions
- ❖ Restitution de l'étude ergonomique d'Ancenis
- ❖ Note ministérielle d'orientations 2011
- ❖ Rapport annuel 2010 des médecins de prévention
- ❖ Examen des registres Hygiène et sécurité de la DRFiP
- ❖ Compte-rendu du groupe de travail CHS du 24 mai 2011 : Actions et budget
- ❖ Questions diverses

Adoption du PV de la séance plénière du 17 mars 2011 et suivi des décisions

La mise à jour du Document Unique de la Douane a été évoquée. Manifestement tous les services n'ont pas participé à la mise à jour. La CGT a demandé une sensibilisation des chefs de service aux questions d'hygiène et de sécurité et au document unique. Le président du CHS, par ailleurs directeur régional de la Douane, s'est engagé à l'avenir pour son administration à rédiger une note sur la procédure de mise à jour du DU et à tenir les réunions dès le premier trimestre de chaque année.

La date de la réunion prévue sur les questions de fonctionnement des commissions de réforme doit être fixée avec le Dr PARROT.

Un forum sur les addictions est programmé en septembre.

Cadrage du circuit de dépenses du CHS vu avec la DRFiP. Le retard global ne devrait pas avoir d'incidence sur les dépenses sociales (CHS, CDASS) selon le représentant de la DRFiP.

Amiante SRE : le désamiantage du RDC du bâtiment est décalé au mois de septembre 2011.

Amiante Cambronne (bât Graslin) :

M. CHENEAU qui représentait la DRFiP a confirmé que la Centrale n'avait pas gardé de trace des documents du désamiantage effectué en 1998, la durée d'archivage pour l'immobilier étant de 10 ans. Localement, la direction n'a conservé que les documents de destruction des matériaux amiantés qui sont consultables par les organisations syndicales à la demande.

Concernant le test de désamiantage que la direction s'était engagée à mener, l'entreprise contactée n'a toujours pas fait de proposition.

La délivrance de certificats de présence et d'exposition à l'amiante est en cours de réalisation en liaison avec la DG.

Travaux Saint-Nazaire : rien de nouveau, toujours à l'étude à la DG.

Trésorerie de La Baule : le rapport d'expert conclut à des mises aux normes électriques. La DRFiP va saisir la mairie pour les travaux et doit entreprendre des démarches pour la rénovation du poste.

La nécessité de mettre en place une procédure de suivi des visites de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité (IHS) prévue par la note d'orientation annuelle santé et sécurité au travail a été rappelée.

Restitution de l'étude ergonomique d'Ancenis

Une présentation de l'étude ergonomique à la trésorerie principale d'Ancenis a été faite aux membres du CHS. Cette étude, réalisée par le CNAM Pays de la Loire et financée par des crédits CHS, avait été lancée après un mouvement de grève des agents de ce poste en 2009. Le but était de dresser un diagnostic des structures de travail puis d'élaborer un schéma organisationnel et spatial compatible avec l'application informatique HELIOS.

Le diagnostic a conclu que les difficultés rencontrées étaient le fruit d'une combinaison de facteurs : anticipation insuffisante des changements, activité complexe, changement de logique de travail, mauvaise qualité des informations fournies par les services ordonnateurs.

Sur les schémas organisationnels, les auteurs de l'étude concluent que quelque soit le type d'organisation retenu (en flux ou en portefeuille) ce qui importe le plus ce sont les conditions de mises en œuvre de l'organisation afin de l'adapter à l'activité réelle du poste.

La DRFiP a de son côté présenté les résultats de l'étude à l'ensemble des chefs de poste. Le président du CHS, M. MIRANDE s'est félicité de cette étude dont il a souligné l'intérêt car elle était un outil pour améliorer les conditions de travail.

La CGT a rappelé les limites de ce genre d'études, certes riches d'enseignements, mais qui ne peuvent pas remédier en totalité à la dégradation des conditions de travail des agents : d'abord parce qu'elles ne peuvent pas répondre aux déséquilibres entre charge de travail et effectifs, ensuite parce que quand des changements interviennent (réformes, restructurations, changement d'outil informatique) l'administration, très forte par ailleurs pour convertir les gains de productivité supposés en suppressions d'emplois, n'anticipe pas les effets de ces changements sur les conditions de travail des agents.

Note ministérielle d'orientations en santé et sécurité au travail pour 2011

Suite à une interrogation sur le circuit de signalement des agents en difficulté, le Dr Aubrun indique que les liaisons avec les DRH sont bonnes dans l'ensemble même s'il reste encore parfois des choses à améliorer.

La note ministérielle prévoit que la totalité des mises à jour des différents documents uniques soient soumises en 2011 au CHS, afin de s'assurer que les programmes de prévention arrêtés en 2010 ont bien été suivis d'effet. Or, si les mises à jour pour les directions de la Douane, du SRE ou de l'INSEE sont validées ou en passe de l'être, les travaux de mise à jour du DU de la DRFiP sont à la traîne : à ce jour seulement 15 services sur 90 ont fait remonter leurs mises à jour. Selon la direction, le DU de la DRFiP ne sera donc pas disponible avant la fin de l'année.

Le CHS a donc émis le souhait que chaque direction élabore un calendrier pour que le DU et le plan de prévention puissent être examinés en année courante, ce qui passera sans doute par une sensibilisation aux questions d'hygiène et de sécurité de l'ensemble des chefs de service.

Rapport annuel 2010 des médecins de prévention

Sans surprise, malheureusement, le rapport annuel 2010 des médecins de prévention reflète un état de santé dégradé des agents du département sans signe d'amélioration. La persistance des psychopathologies en lien

avec le milieu professionnel est le résultat direct de la dégradation des conditions de travail liées à l'augmentation des charges de travail en raison des suppressions d'emplois, à la complexification des travaux, au management par les indicateurs, aux restructurations improvisées ou encore aux difficultés engendrées par les outils informatiques.

Les pistes avancées par les représentants des administrations (formation au management, priorisation des tâches, simplifications) ne sont pas en mesure de régler le problème en profondeur. Pour la CGT, l'amélioration de la santé des agents au travail passe forcément par l'amélioration des conditions de travail et donc par l'adéquation entre les charges et les moyens, ce qui s'oppose à la politique purement comptable de réduction des coûts des services publics.

Au sujet du suivi des agents du Tripode exposés à l'amiante (1009 agents exposés), le Dr AUBRUN a expliqué qu'il faudra prévoir du temps de consultation médicale supplémentaire pour faire face à l'afflux de visites qui devrait s'intensifier à partir de 2013 pour que ce suivi ne se fasse pas au détriment du suivi médical des autres agents.

Examen des registres Hygiène et sécurité

Différents registres ont été examinés, des solutions ont pu être apportées par les administrations.

D'une manière générale, sur la qualité de travaux de ménage et l'hygiène, il a été rappelé qu'il était primordial que tout manquement au respect du cahier des charges par l'entreprise de nettoyage devait être systématiquement remonté et qu'il était de la responsabilité de chaque responsable de site de vérifier régulièrement la qualité des travaux effectués.

Un problème de transmission à l'ACMO d'une fiche de la DOUANE rédigée par la Recette Nantes Atlantique a été signalé.

Les représentants des personnels ont alors soumis au débat la fiche rédigée le 10 juin par les agents du service facturier qui dénoncent des conditions de travail pathogènes.

En cause, des circuits de gestion très lourds, un outil informatique complexe (CHORUS), des effectifs insuffisants par rapport à la charge de travail et une réorganisation imposée par la direction sans concertation alors que les agents et leur chef de service avaient essayé de trouver des solutions pour faire face aux problèmes rencontrés. Résultat, une pression extrême sur les agents qui se traduit par un malaise très profond et des arrêts de travail de certains agents.

Le représentant de la DRFiP, M. CHENEAU n'a pu que reconnaître le malaise tout en essayant malgré tout de minimiser sa gravité. M. PINEAU, le DRFiP, a passé la journée du 20 juin dans les services CHORUS pour se rendre compte de la situation.

Au regard de la gravité et de l'urgence de la situation, les représentants des personnels ont demandé qu'une délégation du CHS visite le service rapidement. Devant l'opposition de la DRFiP relayée par le président du CHS pour qui la question de l'organisation du service n'entrait pas dans le champ de compétence du CHS, la parité syndicale a demandé un vote.

Malgré le vote majoritaire « pour la délégation » (les 7 représentants des personnels ont voté pour, les 5 représentants des administrations contre), le Président du CHS et la DRFiP ont maintenu leur opposition à cette délégation en expliquant que des solutions étaient à l'étude et en essayant de renvoyer la question à la prochaine réunion du CHS en septembre.

Face à l'insistance des représentants des personnels, il a été convenu d'interroger la Centrale pour savoir si le vote du CHS s'imposait à l'Administration malgré son opposition. Depuis, la centrale a confirmé que la

délégation décidée en séance plénière était valide et devait être organisée. La visite est programmée le 7 juillet.

Compte-rendu du groupe de travail CHS du 24 mai 2011 : Actions et budget

Le CHS a donné son accord de principe et gelé la somme pour financer une formation à la conduite pour les « grands rouleurs » pour 12 personnes sur le circuit de Fay de Bretagne.

La CGT s'est prononcée contre l'achat en masse de réhausseurs d'écran, suivant les recommandations du médecin de prévention pour qui la mise à disposition d'un réhausseur d'écran doit s'envisager dans la globalité de l'aménagement du poste de travail. Tout agent qui ressentirait le besoin d'aménager son poste de travail est donc invité à prendre contact avec les médecins de prévention qui se rendront sur place pour étudier les solutions adaptées à chaque agent.

Suite à avis de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, le CHS a donné son accord à la sectorisation de l'éclairage à la trésorerie de Saint-Nazaire.

Le CHS a accepté un co-financement à hauteur de 50% du remplacement de la Centrale incendie des bâtiments de la DRFiP quai de Versailles, mais uniquement sur le système de supervision qui apporte une amélioration de la sécurité (soit une participation du CHS de 22000€).

L'Antenne immobilière sollicitée sur les émanations et odeurs au rez-de-chaussée du bâtiment Anne de Bretagne à Cambronne, a présenté ses conclusions au CHS. Des défauts d'étanchéité ponctuels ont été détectés, ils devront être traités. Le poissant utilisé pour coller les dalles de sol est bien à l'origine des émanations, même si la raison reste indéterminée. La solution est donc de retirer les dalles de sols et le poissant. 2 solutions possibles de remplacement : des dalles textiles, mais les agents n'y sont pas favorables ou pose de carrelage. L'antenne préconise un test grandeur nature sur l'aile nord du bâtiment, ce qui permettrait de valider le diagnostic après une durée d'observation qui pourrait être de l'ordre de 6 mois. Le CHS a validé cette proposition.

Enfin, le CHS a acté l'isolation du bureau du rez-de-chaussée d'Anne de Bretagne qui donne sur le pignon coté RIA, et l'achat de 6 analyseurs de gaz pour la sécurité des collègues de la DOUANE.

Questions diverses

En questions diverses, le Dr AUBRUN a de nouveau soulevé la question de l'accessibilité du RIA de Cambronne et l'installation d'un ascenseur. Cette question sera examinée lors du prochain groupe de travail du CHS le 15 septembre, en même temps que l'accessibilité des bâtiments du département.

Les représentants CGT du CHS
Pascal PIAT (DOUANE)
Christophe BEDU (DRFiP)